- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE ET DU BASSIN VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 15 avril 2025 à 17h30
Au siège du syndicat, 1 rue de l'école à La Vèze
Date de la Convocation : 3 avril 2025

Etaient présents :

Elus : Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO (a pouvoir de Franck RACLOT), Jean-Marie ISABEY, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD.

Administration : Adrien DUCOULOUX – Directeur
Géraldine KISSEL – Secrétaire comptable
Guy LORENZELLI - DGFIP

Absents excusés : Jean-Michel CAYUELA, Christophe LIME, Franck RACLOT (donne pouvoir à Lorine GAGLIOLO), Jean SIMONDON.

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2024
2. Compte administratif 2024
3. Affectation et reprise des résultats 2024
4. Budget primitif 2025
5. Création d'un emploi non permanent d'animateur foncier et nature (CDD 8 mois)
6. Informations et questions diverses

M. FAGAUT ouvre la séance à 17h35.
Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.
Il présente et remercie M. LORENZELLI de la DGFIP pour sa présence.
Il présente également Mme KISSEL en poste en tant que secrétaire comptable depuis le 14 mars 2025.

M. FAGAUT précise que les remarques faites par Mme GAGLIOLO et M. SIMONDON concernant le compte rendu du 12 mars 2025 vont être reprises dans une nouvelle version qui sera prochainement envoyée. Le Président informe que des solutions sont recherchées afin d'aller plus loin dans la précision des retranscriptions des échanges. Il explique qu'il n'est pas pertinent de désigner des secrétaires de séances compte tenu du faible nombre d'élus, il propose alors d'avoir recours à une application de retransmission légale comme le font certaines communes (ex : Noota).

Le Président tient à remercier vivement Grand Besançon Métropole (GBM) et le service d'aide aux communes pour leur aide dans la préparation du budget, et spécifiquement Flavien ROBDOUM qui a été mis à disposition du syndicat pour la période de recrutement sur le poste de secrétaire comptable.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

Le Président propose également l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant la création d'un emploi non permanent d'animateur foncier et nature (CDD 8 mois), comme évoqué dans le dernier comité syndical lors du DOB. Ce nouveau vote permettra d'avoir une délibération précise comme le demande le CDG25.

L'ensemble des élus présents acceptent cette proposition.

I – Compte de Gestion 2024

M. LORENZELLI présente le compte de résultat et insiste sur l'obligation pour le syndicat d'intégrer le Compte Financier Unique (CFU) l'an prochain ou dans deux ans durant la dernière vague. Ce passage au CFU sera à voter par le comité syndical avant le 30 juin 2025 si l'intégration est souhaitée pour l'année prochaine. Il indique lors de la présentation que le syndicat est en bonne santé financière, avec de bons délais de paiement et avec une certaine trésorerie.

M. FAGAUT informe l'assemblée que Conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, la date limite de vote des comptes de gestion (CG) du comptable et des comptes administratifs (CA) est fixée au 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Mme GAGLIOLO, demande si les dépenses moins importantes que prévues sont dues à une vacance de poste au cours de l'année 2024.

M. FAGAUT répond que sur le poste de Direction, il n'y a pas eu de vacance avec un départ d'Alexandre BENOIT-GONIN fin mai et une arrivée d'Adrien DUCOULOUX début juin. En revanche, il indique qu'effectivement une vacance de poste a été présente sur le poste de secrétaire comptable suite au décès de Daphné SILVESTRE.

Le compte de gestion 2024 provisoire a été transmis électroniquement par la Paierie départementale le 24/02/2025, validé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et par le payeur départemental.

En conclusion, conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution du document transmis, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de + 46 736.14 €,
- un résultat de la section d'investissement de + 149 122.18 €.

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.
Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2024.

II – Compte Administratif 2024

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.
Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2024

INVESTISSEMENT

DEPENSES (DI)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2024 d'un montant total de **112 858.60** € correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **51 613.16 €** :
  - Etudes (Plan de gestion, études naturalistes) : 27 974.00 €
  - Acquisitions foncières : 13 920.00 €
  - Autres acquisitions : 3 263.16 €
  - Travaux : 6 456.00 €.
- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **61 245.44 €**

RECETTES (RI)

Les recettes d'investissement pour l'année 2024 s'élèvent à **156 754.70** € :

- 79 713.00 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 76 810.39 € participations des collectivités membres et subventions
- 231.31 € FCTVA

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (DF)

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **261 364.37** € en 2024 correspondent à :

- **181 651.37 €** de dépenses réelles incluant notamment :
  - les frais de personnel et assurances : 120 264.17 €
  - les charges de gestion courante : 50 128.30 €
  - Indemnités et informatique : 11 258.90 €
- **79 713.00 €** d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

RECETTES (RF)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2024 à **298 092.73** € :

- 61 245.44 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 236 130.83 € participations des collectivités membres et subventions
- 320.61 € autres produits de gestion courante
- 395.85 € reversements de charges divers (DGFIP)

REPPORTS ANTERIEURS

Complémentairement, les résultats des années antérieures s'élevaient à :

- **+ 10 007.78 €** en fonctionnement, (R002)
- **+ 105 226.08 €** en investissement. (R001)

Ainsi, les résultats 2024 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- **+ 46 736.14 €** (excédent) en fonctionnement,
- **+ 149 122.18 €** (excédent) en investissement,

Considérant que le compte de gestion 2024 transmis par la Paierie départementale et validé par la DGFIP, est conforme à la comptabilité administrative 2024.

Considérant que le compte de gestion 2024 transmis par la Paierie départementale et validé par la DGFIP, est conforme à la comptabilité administrative 2024.

M. FAGAUT quitte la séance.

Monsieur Claude DALAVALLE, propose de passer au vote.
A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2024.

III - Affectation et reprise des résultats 2024

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2024, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + 46 736.14 € et un excédent de la section d'investissement de + 149 122.18 €. Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2024 sur le budget primitif 2025.

Le comité approuve à l'unanimité l'affection et la reprise des résultats 2024 sur le budget primitif 2025.

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	**+ 149 122.18 €**
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	**+ 46 736.14 €**

IV – Budget primitif 2025

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2025 au Comité syndical.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 257 280.54 €

- 40 400.00 € : Frais d'études (2031)
- 70 000 € : Terrains nus (2111)
- 60 100.00 € : Aménagement de terrain (2128)
- 25 200.00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 4 000.00 € : Autre Matériel Informatique (21838)
- 57 580.54 € Opérations d'ordres (chapitre 040)

Recettes : 353 095.18 €

- *149 122.18 € : Solde excédent investissement reporté (001)*
- 300.00 € : FCTVA (10222)
- 7 000.00 € Cotisations membres
- 116 960.00 € : Subventions
- *79 713.00 € : Amortissements (Comptes 28 - 040)*

Le Budget d'investissement est en suréquilibre de 95 814.64 € qui se justifie par l'excédent reporté 2024, lié essentiellement aux dotations d'amortissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 335 493.00 €

- 99 550 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 142 260.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 13 970.00 € : Autres charges de gestion courante (Comptes 65)
- *79 713.00 € : Dotations aux amortissements (6811)*

Recettes : 377 106.68 €

- 46 736.14 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 178 000.00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 94 790.00 € : Subventions (7478)
- *57 580.54 €* Reprise de subvention – régie

Le Budget de fonctionnement est en suréquilibre à 41 613.68 € en recettes.

Monsieur le Président explique que les dépenses de fonctionnement et d'investissement vont augmenter de manière significative en 2025, c'est notamment grâce à des subventions en fortes hausses (Agence de l'eau RMC avec le démarrage du 12ème programme, la région via Natura 2000, etc.). L'attente entre le paiement des factures par le Syndicat et la réception de la subvention pouvant parfois être longue, il est important que le Syndicat conserve une trésorerie. Pour ce faire, une part des résultats de fonctionnement et d'excédent d'investissement de l'année précédente sont conservés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

Participations 2025

Vu la délibération du 5 juin 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat à compter du 1er janvier 2020.
Vu l'article concernant la contribution des adhérents et la clé de répartition définie comme suit :
Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, subventions déduites, sont couvertes par la participation des membres du syndicat. La part résiduelle de ces charges est répartie entre les membres selon les règles fixées ci-après :

- Participation du Département : La participation globale du Département s'élève à 60 % des dépenses d'investissement du syndicat, et 40 % de ses dépenses de fonctionnement ;
- Participation des EPCI membres :
  - La participation globale des EPCI membres s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et à 60 % de ses dépenses de fonctionnement ;
    - La répartition de la participation de chaque EPCI est déterminée en fonction de la clef de répartition suivante. Les modalités de calcul du taux de participation, selon ces critères, sont détaillées ci-dessous :

		Fonctionnement	Investissement
PART EPCI	CAGB	87 %	87 %
	CCPHD	13 %	13 %

Modalités d'appel de la contribution des membres : les montants des contributions appelées pour chaque membre sont soumis, chaque année, à délibération du Comité syndical.
M. FAGAUT, propose d'approuver les montants des participations 2025 tels que proposés dans les tableaux ci-dessous :

M. le Président indique qu'une correction du tableau : « Besoin en fonctionnement 2025 » a été corrigée vis-à-vis du tableau envoyé dans le dossier préalable au comité syndical. Cet erratum concerne le reste à charge en ligne « ent terrain/personnel » correspondant aux agents intérimaires d'entretien des terrains et des locaux. Il s'agit d'une consommation de 5 122,46 € du R002 sur le total de 46 736,14 € au lieu de 922,46 € annoncé dans le dossier, cette correction ne change en rien les demandes de cotisations membres.

BESOINS FONCTIONNEMENT 2025

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes						Reste à charge	PARTICIPATIONS 2025 hors consommation du R002		
										COMMUNAUTES COM 60%	
	Budgétisé	Département	Région	Agence de l'eau	Syndicat Plateau	Amortissement suiv	REGIE autre		Dept 40%	109 873,48 €	
										GBM 87%	CCPHD 13 %
Frais de Personnel	142 260,00 €		10 000,00 €	55 000,00 €				77 260,00 €			
Amortissements/Opérations d'Ordre	79 713,00 €					57 580,54 €		22 132,46 €			
Charges à caractère générales	50 650,00 €			5 250,00 €				45 400,00 €			
Etudes suivi qualite eau/EEE/Agrion	12 900,00 €		4 000,00 €	5 500,00 €				3 400,00 €			
Entretien terrain/invasives	23 300,00 €		12 800,00 €	2 240,00 €				8 260,00 €			
ent terrain/personnel	12 700,00 €							12 700,00 €			
Chap 65-Elus	11 770,00 €							11 770,00 €			
Chap 65-div	2 200,00 €							2 200,00 €			
TOTAUX	**335 493,00 €**	**- €**	**26 800,00 €**	**67 990,00 €**	**- €**	**57 580,54 €**	**- €**	**183 122,46 €**	**73 248,98 €**	**95 589,92 €**	**14 283,55 €**
		Total Recettes					**152 370,54 €**				

	Reste à charge avec consommation d'une part du R002	PARTICIPATIONS 2025 avec consommation d'une part du R002		
			COMMUNAUTES COM 60%	
		Dept 40%	106 800,00 €	
			CBM 87%	CPHD 13 %
R002 Solde fonctionnement reporté sur 2025 (total de 46 736,14€)				
Consommation de 5 122,46 € du R002 pour 2025 (et non 922,46 € affiché dans le dossier envoyé le 03/04/2025)	**178 000,00 €**	**71 200,00 €**	**92 916,00 €**	**13 884,00 €**

BESOINS INVESTISSEMENT 2025

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES			Reste à charge	PARTICIPATIONS 2025 hors consommation du R001		
	2025	Agence de l'eau	Amortisst	Recettes Div (FCTVA-Region-CD25 compl.)		Dept 60%	COMMUNAUTES COM 40%	
							24 123,02 €	
							CBM 87%	CPHD 13 %
Amortissements/Opérations d'ordre/Régie	57 580,54 €		79 713,00 €		- 22 132,46 €			
Frais d'Etudes					- €			
Etude restauation du ruisseau des Mercureaux	15 000,00 €	7 500,00 €			7 500,00 €			
Etude de neutralisation de drains	22 000,00 €	11 000,00 €			11 000,00 €			
Etude ADN environementale	3 400,00 €			2 720,00 €	680,00 €			
					- €			
Acquisitions Foncières					- €			
Nouvelles acqusitions foncières	70 000,00 €	49 000,00 €			21 000,00 €			
					- €			
Immobilisation corporelles					- €			
Valorisation des sentiers et mobiliers	25 200,00 €			6 240,00 €	18 960,00 €			
Ordinateur, portables, etc.	4 000,00 €				4 000,00 €			
Divers					- €			
					- €			
Travaux					- €			
Créations parcs	35 000,00 €			28 000,00 €	7 000,00 €			
Retournement des souches (réouverture)	25 100,00 €	12 500,00 €			12 600,00 €			
FCTVA				300,00 €	- 300,00 €			
TOTAUX	257 280,54 €	80 000,00 €	79 713,00 €	37 260,00 €	60 307,54 €	36 184,52 €	20 987,02 €	3 135,99 €
		Total Recettes		196 973,00 €				

	Reste à charge avec consommation d'une part du R001	PARTICIPATIONS 2025 avec consommation d'une part du R001		
		Dept 60%	COMMUNAUTES COM 40%	
			2 800,00 €	
			CBM 87%	CPHD 13 %
R001 Solde investissement reporté sur 2025 (total de 149 122,18 €)				
Consommation de 53 307,54 du R001 pour 2025	7 000,00 €	4 200,00 €	2 436,00 €	364,00 €

RECAPITULATIF PARTICIPATIONS AU SMMSBVSA POUR L'ANNEE 2025

PARTICIPATIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT 2025

				Répartition 2024			
				Avril 80%		septembre 20%	
	FONCT	INV	TOTAL	Fonct	Inv	Fonct	Inv
Département	71 200,00 €	4 200,00	75 400,00 €	56 960,00 €	3 360,00 €	14 240,00 €	840,00 €
GBM	92 916,00 €	2 436,00	95 352,00 €	74 332,80 €	1 948,80 €	18 583,20 €	487,20 €
CCPHD	13 884,00 €	364,00	14 248,00 €	11 107,20 €	291,20 €	2 776,80 €	72,80 €
Total	178 000,00 €	7 000,00 €	185 000,00 €				

Pour Info :

Part 2020	Part 2021	Part 2022	Part 2023	Part 2024	Part 2025	Différence
156 777,00 €	161 459,18 €	163 085,81 €	174 089,97 €	185 342,22 €	185 000,00 €	- 342,22 €

M. FAGAUT explique que le syndicat a réalisé un budget en répondant à la demande de cadrage, notamment du Département, de ne pas augmenter les cotisations afin de contenir la dépense. En ce sens, le syndicat demande une participation aux membres qui n'est pas supérieure à 2024, il est à noter que celle-ci est en diminution de 342,22 € pour 2025 par rapport à 2024.

Il est demandé aux membres d'approuver les demandes de participations suivantes :

	FONCT	INV	TOTAL
Département	71 200.00 €	4 200.00 €	**75 400.00 €**
GBM	92 916.00 €	2 436.00 €	**95 352.00 €**
CCPHD	13 884.00 €	364.00 €	**14 248.00 €**
TOTAL	**178 000.00 €**	**7 000.00 €**	**185 000.00 €**

Après avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, le montant des participations pour l'année 2025.

Opérations 2025

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2025 d'investissement dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

Programme des opérations 2025

Projets d'investissement	Coût total	Subvention AERMC	Subvention Région	Subvention Département en complément cotisation (ENS)	
Etude du potentiel de restauration du ruisseau des Mercrueaux (poursuite et reste à payer)	15 000	7 500			
Etude neutralisation des drains du marais de Saône (poursuite)	22 000	11 000			
Etude ADN environnemental (mares post-travaux)	3 400		2 720		
Création de nouveaux parcs de paturage conservatoire (parcs Couvre + rucher)	35 000		28 000		
Retournement de souches pour la réouverture de milieux (Pelletière)	25 000	12 500			
Schéma de valorisation (amélioration des sentiers et ajout de mobiliers)	25 200		1 200	5 040	
Acquisitions foncières (dont ind. MARTIN 18,96 ha)	70 000	49 000			**Total subvention**
Total	**195 600**	**80 000**	**31 920**	**5 040**	**116 960**

Fonctionnement	Coût total	Subvention AERMC	Subvention Région	
Gyrobroyage (maintient parcelles ouvertes)	16000		12800	
Arrachage EEE (CDEI)	2800	2240		
Entretien cloture (CDEI)	2500			
Abattage arbres dangereux	2000			
Entretien abreuvoirs et clotures	2000			
Etude Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	5400	2000	2000	
Etude agrion de mercure	2500		2000	
Etude qualité de l'eau	5000	3500		
Fêtes du marais (valorisation et sensibilisation aux zones humides et milieux aquatiques)	10000	2000		
Imprimés et frais d'affranchissement (dont journal du marais)	6500	3250		
Agent ADS intérim entretien (sentiers, mobiliers, réparation..)	11500			
Personnel	142260	55000	10000	**Total subvention**
Total	**208460**	**67990**	**26800**	**94 790**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2025 telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2025.
Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.
Il mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

V – Création d'un poste non permanent d'animateur foncier et nature (CDD 8 mois)

M. FAGAUT indique que comme discuté lors du comité syndical du DOB, il vous est proposé de délibérer sur la création d'une poste non permanent d'animateur foncier et nature à la vue des subventions importantes sur ce poste et du faible reste à charge pour le syndicat, selon les conditions suivantes :

- Grade de Technicien territorial catégorie B (IB : 389 à 597) ;
- Fonction : Animateur foncier et nature ;
- Contrat d'accroissement temporaire d'activité de 8 mois (fin de printemps à cet hiver), potentiellement renouvelable selon le maintien des subventions à un niveau important ;
- Missions :

1) Mise à jour de la stratégie foncière et animation foncière sur le marais de Saône (relancer tous les propriétaires, réunions, procédure bien sans maître si nécessaire) ;
2) Animation plan de gestion (bilan piézométrique et état initial, suivi renforcé, perspectives post-travaux sur drains) ;
3) Schéma de valorisation (sentier) : Création contenu et visuel panneaux/totems, actualisation et amélioration livret de découverte du marais ; actualisation application numérique ;
4) Animation / sorties scolaires et grand public (développement d'un programme scolaire sur le territoire syndicat et du potentiel de prestations externes.) ;
5) Assistance pour le développement d'une stratégie de communication et de documents de sensibilisation.

Monsieur le Président indique que 12 CV ont été reçus et que des entretiens ont été réalisés récemment.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité la création du poste et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au recrutement.

VI – Questions diverses

M. le Président informe sur l'avancement de l'organisation de la fête du marais et de son programme qui se tiendra le 14 juin 2025 de 10h à 18h à sur le parking et dans la salle des fêtes de la commune de Gennes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h00.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.
DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT.
DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des collectivités membres

Préfecture du Doubs
Reçu le 24 AVR. 2025
Contrôle de légalité